

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1308 Décisions concernant les Ministères

n° 1308

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

14 décembre 1960

Numéro JO

n° 12 du 31/12/1960

Date du numéro

31 décembre 1960

TEXTE INTÉGRAL

M. Aden Taher Aye est nommé Chef de la Station Météorologique de Diibouti-Serpent-à partir du 1er septembre 1960. Placé sous l'autorité directe du Chef de Centre. M. Aden Taher Aye sera chargé des tâches suivantes : — Organiser le travail de la Station dans le cadre des règles techniques en vigueur et des consignes émanant du Chef de Service ou de Chef de Centre; — Assurer le contrôle de tous les documents concernant l'observation et la climatologie de la Station ; — Participer à l'élaboration de ces documents ainsi qu'à l'observation proprement dite. Il pourra lui être demandé de consacrer la moitié de son temps à l'observation en cas de nécessité ; — Veiller au bon fonctionnement et à l'entretien des appareils; — Surveiller la consommation et tenir la comptabilité des différents appareils, produits et imprimés. Faire les demandes de réapprovisionnement en temps utile ; — Etablir les tableaux de service des agents placés sous ses ordres et répartir le travail entre chacun d'eux : — Veiller à la discipline à l'intérieur de la Station ; — Etablir des fiches d'enquête pour les irrégularités constatées. Demander des sanctions le cas échéant ; — Fournir chaque année, par écrit, des éléments d'appréciation sur chacun des agents de la Station. M. Aden Taher Aye est reclassé à l'échelle VIII, 1er échelon, indice local 655, pour compter du 1er septembre 1960.